



PROCES VERBAL DE LA REUNION

du 25 Juillet 2019

PRESENTS : M. BLUTEAU Joël – Mme ROBIN Hélène - M. LEGERON Joël – Mme SURAUD Rose-Marie - M. GIROUD Jean-Claude - Mme LIEHRMANN-DREUX Simone - Mme JOUBERTEAU Yolande – Mme RASPIENGEAS Laëtitia - Mme TEIXEIRA Andréia - M. SOULAIN Guy – Mme JUTARD Marinette

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- M. ROBIN Matthieu a donné pouvoir à Mme ROBIN Hélène

ABSENT :

- M. GUILLON Sébastien
- M. SAUVAGE Eric
- M. FLEURY Bastien

SOMMAIRE

Election des secrétaires de séance	1
Approbation du procès-verbal du 5 juin 2019 et du 10 juillet 2019	1
Création d'un poste d'auxiliaire au service technique	2
Redevance d'occupation du domaine publique GRDF (délibération n°2019-0099)	2
Tarifs du restaurant municipal 2019/2020 (délibération n°2019-0100)	3
Devis d'honoraires programme voirie 2019 phase 2 (délibération n°2019-0101)	3
Choix de l'entreprise programme voirie 2019 phase 2 (délibération n°2019-0102)	3
Désherbage à la médiathèque (délibération n° 2019- 0103)	4
Convention de prêt de la salle Gauguin pour cours de Tai Chi (délibérations n° 2019- 0104)	4
Questions diverses	4

Election des secrétaires de séance

M. GIROUD Jean-Claude et Madame MONNEREAU Léa ont été élus secrétaires de séance.

Ajout à l'ordre du jour : convention cours de Tai Chi

Approbation du procès-verbal du 5 juin 2019 et du 10 juillet 2019

Mme JUTARD Marinette précise qu'il manque le paragraphe « jury d'assises 2020 » au PV du 5 juin 2019.

Mme JUTARD Marinette demande de rappeler le montant du contrat d'entretien des hottes et des réseaux d'extraction au restaurant municipal et au foyer rural car elle n'a pas entendu le même montant qu'inscrit dans le PV du 5 juin 2019. Le montant s'élève bien à 435 € HT par an.

Le procès-verbal du 5 juin 2019 et celui du 10 juillet 2019 sont approuvés à l'unanimité.

M. le Maire fait part d'un courrier de Mme JUTARD Marinette reçu le 23 juillet 2019 relatif au droit à l'information des conseillers municipaux sur les sujets qui sont traités en réunion afin d'avoir les informations avant les réunions et non pas le jour de la réunion. Pour la réunion du 25 juillet 2019, Mme JUTARD a demandé par le biais de ce courrier plus d'informations concernant les 3 points suivants : le poste d'auxiliaire au service technique, la liste des entreprises ayant postulé pour le programme voirie phase 2, le désherbage à la médiathèque. Ces documents ont donc été envoyés par mail à tous les conseillers le 23 juillet 2019.

Création d'un poste d'auxiliaire au service technique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu en date du 17 juillet 2019, un courrier de M. CHASSAGNOLE Léon, actuellement apprenti au sein du service technique depuis 2 ans, demandant un poste au sein du service technique.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite repousser ce sujet à la prochaine réunion de conseil municipal de septembre car il faut étudier s'il vaut mieux créer un poste d'auxiliaire ou un poste de contractuel de 2 ans.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal doit créer ce poste par délibération mais que la nomination de l'agent est la décision du Maire.

Madame JUTARD Marinette précise qu'il y a obligatoirement 1 mois de vacances d'emploi et que donc le poste ne pourra pas être pourvu avant le mois d'octobre.

Redevance d'occupation du domaine public GRDF (délibération n°2019-0099)

Conformément aux articles L.2333-84 et suivants et L.2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'aux décrets n°20007-606 du 25 avril 2007 et 2015-334 du 25 mars 2015, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 a revalorisé le calcul de cette redevance, qui est basé sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal.

Le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixe le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution de gaz exploités par GRDF.

Son montant est fixé par le conseil municipal, dans la limite du plafond suivant :

$$\text{RODP} = ((0,035 \text{ €} \times L) + 100 \text{ €}) \times 1.24$$

Où L est la longueur exprimée en mètres des canalisations de gaz naturel situées en domaine public communal.

Les paramètres de calcul pour 2019, pour une longueur des réseaux situés en domaine public communal de 5 474 mètres et un coefficient de 1.24 font ressortir un montant de la RODP de 362,00 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu le mode de calcul pour la revalorisation de cette redevance, à l'unanimité, **VALIDE** le montant de la redevance 2019 à 362,00 €.

Tarifs du restaurant municipal 2019/2020 (délibération n°2019-0100)

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs du restaurant municipal et de l'accueil périscolaire de 1% pour l'année scolaire 2019/2020 par rapport à l'année scolaire 2018/2019.

Il précise que les tarifs de L'ILE D'ELLE sont dans les moins élevés de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral où le prix du repas est généralement supérieur à 3 €.

Le prix du repas ne couvre pas les frais alimentaires et de personnel. Depuis l'arrivée de Mme CHAIGNEAU Guylaine, il est favorisé l'achat de produits bio.

M. le Maire demande si le Conseil Municipal souhaite augmenter les tarifs de plus de 1 %. Mme TEIXEIRA Andreia souligne qu'il ne faut pas augmenter fortement les tarifs d'un coup.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUGMENTE** de 1% les tarifs du restaurant municipal et de l'accueil périscolaire pour 2019/2020.

Les tarifs seront donc les suivants :

Repas enfant	2,93€
A partir du 3ème enfant d'une même famille	2,72€
Repas adultes et P.A. imp. + 1000 € en 2017	6,55€
Repas (P.A.) personnes âgées (imp. - 1000 €)	5,40€
Accueil périscolaire, la ½ heure	0,56€
Par ½ heure de dépassement horaire	2,16€

Devis d'honoraires programme voirie 2019 phase 2 (délibération n°2019-0101)

Monsieur le Maire présente le devis d'honoraires de M. VERONNEAU Damien, géomètre à Fontenay-le-Comte concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour le programme voirie 2019 phase 2.

Monsieur le Maire rappelle que lors du premier appel d'offres du programme voirie 2019, l'entreprise retenue proposait des tarifs bien moins élevés que prévu au budget et avait proposé au Conseil Municipal de relancer un appel d'offres afin d'ajouter des voiries.

Le montant estimatif des travaux est de 80 988 € HT et le taux proposé par M. VERONNEAU Damien est de 2,50 % du montant prévisionnel, soit un montant de 2 024,70 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis d'honoraires de M. VERONNEAU Damien pour un montant de 2 024,70 € HT.

Choix de l'entreprise programme voirie 2019 phase 2 (délibération n°2019-0102)

5 entreprises ont répondu à la procédure adaptée <90 000 € HT pour les travaux de voirie 2019 phase 2. L'analyse des offres a donné les résultats suivants :

Entreprises

COLAS CO :	71 913,00 € TTC
EIFFAGE TP :	67 382,40 € TTC
ATLANROUTE :	84 760,80 € TTC
SOTRAMAT :	90 987,60 € TTC
EIFFAGE POITEU CHARENTES LIMOUSIN :	81 121,97 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DESIGNE** à l'unanimité l'entreprise EIFFAGE TP STE HERMINE pour la réalisation des travaux du programme voirie 2019 phase 2 et **MANDATE** Monsieur le Maire pour la signature du marché et le lancement des travaux.

Désherbage à la médiathèque (délibération n° 2019- 0103)

Mme LIEHRMANN-DREUX Simone, bénévole à la médiathèque explique le concept du désherbage. Il consiste à sortir du stock les livres/CD/DVD plus en état d'être prêtés et de les jeter à la déchetterie. Cela est nécessaire pour pouvoir placer de nouveaux livres.

Mme BUSQUET Lise, bibliothécaire a fait l'inventaire à jeter : 119 livres adulte, 1 DVD et 6CD.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que ces ouvrages soient jetés à la déchetterie.

Convention de prêt de la salle Gauguin pour cours de Tai Chi (délibérations n° 2019- 0104)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des cours de Tai Chi auront lieu comme cette année salle Gauguin le vendredi matin pour 1h, ainsi que le jeudi soir pour 1h.

Monsieur le Maire propose de maintenir la location de cette salle à 10 € la séance et d'établir une convention de prêt pour une durée du 5 septembre 2019 au 31 juillet 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prêt de la salle Gauguin pour les cours de Tai Chi.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme SURAUD Rose-Marie va mettre en place une fête de Noël pour tous les enfants des 2 écoles.
L'ensemble des membres du conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.
- Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'en raison des conditions météo actuelles (canicule), il serait bon de climatiser une salle de la commune pour pouvoir accueillir les personnes les plus fragiles. Cette salle serait la médiathèque où il se trouve des occupations pour petits et grands. Monsieur le Maire rappelle que sur la commune il y a un service de transport solidaire qui peut y emmener les personnes en difficulté.
Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal et l'autorisation de demander des devis. Le Conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord pour que plusieurs devis soient demandés à des entreprises.
- Monsieur le Maire informe que le dossier sécheresse 2018 est passé en commission le 9 juillet 2019 et que la Préfecture est en attente de la décision. Dès réception de l'arrêté, celui-ci sera aussitôt envoyé aux demandeurs et affiché.
- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de M. GOGUET Daniel relatif à deux sujets :
 - Des enfants se baignent au Pont de la Cale, lieu dangereux et non surveillé. Un panneau et arrêté avaient été mis en place pour interdire la baignade mais celui-ci a été enlevé. Mme JUTARD Marinette propose de les remettre et de prendre des photos pour preuve.
 - L'impasse Berthonneau est en très mauvais état. M. LEGERON Joël, adjoint à la voirie ira directement voir sur place.
- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier envoyé à la mairie pour information puisqu'il s'agit d'une réponse aux riverains se plaignant des nuisances sonores de l'usine Huhtamaki. Le Directeur de l'usine explique qu'une intervention est prévue début septembre pour installer du matériel d'isolation phonique. Monsieur le Maire précise qu'il s'engage à organiser une réunion publique avec la présence du directeur de l'entreprise Huhtamaki dès que tous les travaux seront réalisés. En attendant il demande à ce que les esprits se calment à ce sujet.

